

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer Du lundi 2 décembre 2019

Le lundi 2 décembre 2019, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 22 novembre 2019 se sont réunis à la Mairie, en session extraordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

**Présents :** Roger HUET - Daniel VINCENT - Martine CUSSY - Annick DELFARRIEL- Emmanuelle JARDIN-PAYET - Gilbert TALMAR - Céline BLANLOT- André LECLAIRE - Jessica PIERRE - Sophie LE PIFRE - Pascal GUEGAN - Abdelaziz BALADI - Jacques FRICKER – Jean-François MORLAY (à partir du point n° 9) formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés :**

Pierre SCHMIT donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET  
Jean-Paul FANET donne pouvoir à Jacques LELANDAIS  
Marc BENICHON donne pouvoir à Gilbert TALMAR  
Annick BELZEAUX donne pouvoir à Roger HUET  
Michel TOURNIER donne pouvoir à Michel TOURNIER  
Laurence DUPONT donne pouvoir à Daniell VINCENT  
Jean-François MORLAY (du point n°1 au point N°8) - Anne GOURLIN - Eric JAMES

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle JARDIN-PAYET

### **1°) Approbation du compte-rendu de la séance du Lundi 4 novembre 2019.**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 4 novembre 2019.

### **2°) Vote des tarifs communaux 2020**

#### **Cantine – Tarification – 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, les tarifs ci-dessous :

CANTINE	Tarifs 2020
<b>MATERNELLE</b>	
<b>T1</b>	QF < 9 829€ - 2,85€ le repas
<b>T2</b>	9 829€ < QF < 11 921€ - 3,22€ le repas
<b>T3</b>	QF > 11 921€ - 3,76 € le repas
<b>ELEMENTAIRE</b>	
<b>T1</b>	QF < 9 829€ - 3,07€ le repas
<b>T2</b>	9 829€ < QF < 11 921€ - 3,53€ le repas
<b>T3</b>	QF > 11 921€ - 3,97€ le repas
<b>ENSEIGNANTS / ADULTES</b>	6,17 € le repas

## **Garderie scolaire- tarification – 2020**

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions de la commission des finances concernant les tarifs de la garderie scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il propose de maintenir la modulation en fonction du quotient familial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les tarifs ci-dessous :

<b>Garderie</b>	<b>Vote du conseil Tarifs 2020</b>	
<b>MATIN 7h30 - 9h</b>	T1	QF < 9 829 € - 1,77€ le matin
	T2	9 829 € < QF < 11 921€ - 1,87€ le matin
	T3	QF > 11 921 € - 1,97 € le matin
<b>SOIR avec Goûter</b>	T1	QF < 9 829 € - 2,19€ le soir
	T2	9 829€ < QF < 11 921€ - 2,30€ le soir
	T3	QF > 11 921 € - 2,43 € le soir

## **Ramassage scolaire – Tarification - 2020**

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions de la commission des finances concernant les tarifs du ramassage scolaire, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

<b>CATEGORIE</b>	<b>TRANSPORT</b>	<b>VOTE TARIFS 2020</b>
<b>AR ANNUEL</b>	1er enfant - AR annuel	82,54 €
	2ème enfant - AR annuel	41,13 €
	3ème enfant et suivant - AR annuel	21,74 €
<b>1 TRAJET ANNUEL</b>	1er enfant - 1 trajet annuel	41,27 €
	2ème enfant - 1 trajet annuel	20,56 €
	3ème enfant et suivant - 1 trajet annuel	10,77 €
<b>AR TRIMESTRIEL</b>	1er enfant - AR trimestriel	27,67 €
	2ème enfant - AR trimestriel	13,78 €
	3ème enfant et suivant - AR	6,80 €

	trimestriel	
<b>1 TRAJET TRIMESTRIEL</b>	1er enfant - 1 trajet trimestriel	13,64 €
	2ème enfant - 1 trajet trimestriel	6,70 €
	3ème enfant et suivant - 1 trajet trimestriel	3,54 €
<b>AR 1/2 TRIMESTRE</b>	1er enfant - AR 1/2 trimestre	13,64 €
	2 me enfant - AR 1/2 trimestre	6,70 €
	3ème enfant et suivant - AR 1/2 trimestre	3,48 €
<b>1 TRAJET 1/2 TRIMESTRE</b>	1er enfant - 1 trajet 1/2 trimestre	6,98 €
	2 me enfant - 1 trajet 1/2 trimestre	3,48 €
	3ème enfant et suivant - 1 trajet 1/2 trimestre	1,90 €
<b>VOYAGE OCCASIONNEL 1 ALLER - RETOUR</b>	occasionnel	0,75 €
<b>VOYAGE OCCASIONNEL 1 ALLER OU RETOUR</b>	occasionnel	0,38 €

### **Médiathèque – espace public numérique – Tarification - 2020**

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions de la commission des finances concernant les tarifs de la médiathèque et de l'espace public numérique, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

<b>TARIFICATION - MEDIATHEQUE HERMANVILLE SUR MER</b>		<b>Vote du conseil Tarifs 2020</b>
<b>INSCRIPTION COMMUNE BIBLIOTHEQUE</b>		
Moins de 18 ans		Gratuit
Plus de 18 ans		Gratuit
<b>INSCRIPTION ESTIVANTS BIBLIOTHEQUE</b>		
Moins de 18 ans		Gratuit
Plus de 18 ans		Gratuit
<b>INSCRIPTION HORS COMMUNE BIBLIOTHEQUE</b>		

Moins de 18 ans	Gratuit
Plus de 18 ans	Gratuit
<b>MULTIMEDIA COMMUNE - TEMPS LIBRE EPN</b>	
Moins de 18 ans	Gratuit
Plus de 18 ans	Gratuit
<b>MULTIMEDIA HORS COMMUNE - TEMPS LIBRE EPN</b>	
Moins de 18 ans	Gratuit
Plus de 18 ans	Gratuit
<b>MULTIMEDIA ESTIVANTS - TEMPS LIBRE EPN</b>	
Moins de 18 ans	Gratuit
Plus de 18 ans	Gratuit
<b>MULTIMEDIA COMMUNE - COURS INITIATION - COURS COLLECTIF</b>	
Moins de 18 ans	Gratuit
Plus de 18 ans	Gratuit
<b>MULTIMEDIA HORS COMMUNE - COURS INITIATION - COURS COLLECTIF</b>	
Moins de 18 ans	Gratuit
Plus de 18 ans	Gratuit
<b>MULTIMEDIA ESTIVANTS - COURS INITIATION - COURS COLLECTIF</b>	
Moins de 18 ans	Gratuit
Plus de 18 ans	Gratuit
<b>MULTIMEDIA COMMUNE - COURS PERFECTIONNEMENT - COURS COLLECTIF</b>	
Moins de 16 ans ou demandeur d'emploi sur présentation d'un justificatif	Gratuit
Plus de 16 ans	2 € la séance de 2h00 15 € la carte de 10 séances de 2h
<b>MULTIMEDIA ESTIVANTS - COURS PERFECTIONNEMENT - COURS COLLECTIF</b>	
Moins de 16 ans ou demandeur d'emploi sur présentation d'un justificatif	Gratuit
Plus de 16 ans	2 € la séance de 2h00 15 € la carte de 10

	séances de 2h
<b>MULTIMEDIA ESTIVANTS - COURS PERFECTIONNEMENT - COURS COLLECTIF</b>	
Moins de 16 ans ou demandeur d'emploi sur présentation d'un justificatif	Gratuit
Plus de 16 ans	2 € la séance de 2h00 15 € la carte de 10 séances de 2h
<b>LOCATION SALLE EPN - ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF - A BUT SOCIAL</b>	
Tarif à la demi-journée	78,00 €
Tarif à la journée	135,00 €
Mise à disposition d'un animateur - demi-journée	53,00 €
Mise à disposition d'un animateur - journée	78,00 €
<b>LOCATION SALLE EPN - ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF - ENTREPRISE PRIVEE</b>	
Tarif à la demi-journée	312,00 €
Tarif à la journée	521,00 €
Mise à disposition d'un animateur - demi -journée	157,00 €
Mise à disposition d'un animateur - journée	208,00 €
<b>PENALITES DE RETARD</b>	
1ère lettre de rappel (après 15 jours de retard)	Gratuit
2ème lettre de rappel (après 21 jours de retard)	Gratuit
3ème lettre de rappel (après 31 jours de retard)	Gratuit
A partir de la 4ème lettre de rappel : mise en recouvrement auprès du Trésor Public demandant la restitution ou le rachat des documents et impliquant la suspension du fichier des lecteurs	Gratuit
<b>IMPRESSION PAR PAGE ECRAN</b>	
A4 noir et blanc	0,10 €
A3 noir et blanc	0,20 €
A2 noir et blanc	0,30 €
A4 couleur	0,45 €
A2 couleur	0,90 €
<b>PHOTOCOPIES PAR CARTES MAGNETIQUES</b>	

Carte de 10 copies	1,50 €
Carte de 20 copies	2,50 €
Carte de 50 copies	5,50 €
carte de 100 copies	10,00 €
<b>REPLACEMENT</b>	
Carte perdue	4,00 €
Livre	Rachat par le lecteur

### **Régie bibliothèque - Bulletin municipal – Publicité- Tarifs – 2020**

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions de la commission des finances concernant les tarifs de la publicité dans le bulletin municipal et des publications, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

<b>BULLETIN ET AUTRES PRODUITS</b>	<b>Vote du conseil municipal tarif 2020</b>
<b>Une page entière</b>	supprimé
<b>1/2 page</b>	150,00 €
<b>1/4 page</b>	91,00 €
<b>1/8 page</b>	48,00 €
<b>Livre historique commune</b>	8,00 €
<b>Fascicule villas</b>	4,00 €
<b>DVD Soixantième anniversaire du débarquement</b>	15,00 €
<b>Cassette Soixantième anniversaire du débarquement</b>	15,00 €
<b>DVD Images 65 sans frais de port</b>	10,00 €
<b>DVD Images 65 avec frais de port</b>	12,00 €
<b>Livre vue du ciel</b>	5,00 €

### **3°) Vote des taxes communales 2020**

Monsieur le Maire expose les propositions de la commission des finances concernant les différentes taxes communales pour l'exercice 2020, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote pour l'exercice 2020 les tarifs ci-dessous :

<b>TAXES</b>	<b>Tarifs 2020</b>
Urne : Concession trentenaire	156,00 €
cimetière : concession trentenaire	192,00 €
Urne : renouvellement concession trentenaire	156,00 €
Cimetière : Renouvellement concession trentenaire	192,00 €
Urne : concession cinquanteenaire	192,00 €
Cimetière : concession cinquanteenaire	225,00 €
Urne : renouvellement concession cinquanteenaire	192,00 €
Cimetière : Renouvellement concession cinquanteenaire	225,00 €
<b>TAXES</b>	<b>Tarifs 2020</b>
Camion commercial par jour	76,00 €
Terrasse du Café " le Courbet" (forfait annuel)	759,00 €
Droits de place au nombre de jours	11,00 €
Manège forain (forfait saisonnier)	182,00 €
<b>TAXES</b>	<b>Tarifs 2020</b>
Plaque de signalétique	98,00 €
Location 1 barnum	88,00 €
Location 2 barnums	166,00 €
Location 3 barnums	217,00 €
Location 4 barnums	269,00 €

**4°) Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la réussite à un concours de la directrice de la médiathèque :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**5°) Pôle enfance jeunesse et socioculturel : attribution des lots 7 – menuiserie bois et 8 – plâtrerie isolation.**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la liquidation judiciaire de deux entreprises M.B.H.N. pour le lot 7 (menuiseries bois) et I.P.S pour le lot 8 (Plâtrerie isolation), il a relancé une procédure adaptée pour l'attribution des deux lots concernés pour permettre la poursuite du chantier de construction du pôle enfance jeunesse et socioculturel. Quatre entreprises ont remis une offre pour le lot 7 et cinq entreprises pour le lot 8.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises, dont le lundi 2 décembre 2019 après analyse des plis réalisée par DHD Billard Durand et les bureaux d'études associés et propose de retenir les entreprises suivantes

N° du lot	Intitulé	Entreprise mieux disant	Montant H.T.	Montant T.T.C.
7	Menuiserie bois	SAS Chanu HD	63 545.43€ Offre de base + 4 059.11 € option Soit 67 602.54 €	81 125.44€
8	Plâtrerie Isolation	– DESBONT	70 461.15€	84 553.38€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises telles que définies ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**6°) Pôle enfance jeunesse et socioculturel : avenant 1°1 – lot 16 photovoltaïque**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à la modification de puissance des panneaux photovoltaïques (évolution technique des matériaux), la commune a décidé de prendre en charge le surplus de consommation attendue par le biais d'un raccordement en autoconsommation de 23 panneaux photovoltaïques de type megalaste 190 Wc entraînant une plus-value de 7 104.32 € HT soit 8 525.18 € TTC au marché initial avec AVNOR (lot 16).

La commission d'appel d'offres réunie le 2 décembre 2019 a émis un avis favorable à cette proposition d'avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'AVNOR pour le lot n°16 – photovoltaïque portant le marché à 121 215.18 € HT soit 129 740.36 € TTC et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **7°) Conseil départemental : déplacement de l'accès à l'entrée du cimetière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental dans le cadre de l'étude du permis d'aménagement du lotissement le Pré Romain – tranche 2 - exige que l'accès au cimetière soit modifié et que l'entrée soit prévue le long du lotissement le Pré Romain en face du tourne à gauche desservant le quartier. Il demande à la commune de supprimer l'accès actuel sur le RD 60 afin de ne pas multiplier les accès depuis la route départementale. Sans cette modification, ils n'accorderont pas un avis favorable à la deuxième tranche.

Le conseil municipal, à l'unanimité s'engage à modifier l'entrée du nouveau cimetière depuis le lotissement le Pré Romain et à supprimer l'entrée actuelle depuis le RD 60.

### **8°) Communauté urbaine – convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire primaire.**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire primaire.

La communauté urbaine délègue à la commune sa compétence relative au fonctionnement des circuits réguliers de transport en commun assurant la desserte du groupe scolaire d'Hermanville-Sur-Mer. La commune devient organisatrice des services. A ce titre, elle supporte la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des trajets « domicile – école primaire » des ayants-droits des cycles préélémentaires et élémentaires sur la base d'un aller et retour par jour scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire primaire et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **9°) Information du Maire, des Maires adjoints et des conseillers délégués**

- **Cérémonie commémorative du 5 décembre** à 18h00 au monument aux morts.
- **Repas des aînés** : samedi 11 janvier 2020 à 12h00. Inscriptions ouvertes en mairie à partir du 16 décembre jusqu'au 3 janvier 2020.
- **Distribution du colis** : samedi 14 décembre 2019. Distribution de 220 colis, les membres du conseil propose d'associer à la distribution les agitateens.
- Madame DELFARRIEL, maire adjointe à l'enfance et la jeunesse dresse **le bilan du CLSH**. Il a été constaté une hausse de la fréquentation tant sur le nombre d'enfants que sur le nombre de familles utilisant ce service. La MJCI a présenté lors d'un diaporama aux familles le bilan des activités de cet été : mini camps, accueil jeunes, CLSH. L'équipe de la MJCI avec l'arrivée de deux animateurs en remplacement des deux départs de cet été a retrouvé sa stabilité.

- Nouvelle junior association : les **Océjajos Barjos**. Ils organisent une boom à la garderie le 14 décembre 2019.
- **Marché de Noël** le 14 décembre 2019.
- **Grève** des enseignants le 5 décembre. Monsieur VINCENT, maire adjoint chargé des affaires scolaires donne lecture du mot qui a été distribué aux parents concernant la mise en place d'un service minimum le 5 décembre, qui sera assuré par la personnel communal qui n'est pas en grève.

### **10°) Question orale**

Aucune question.

Fin du conseil : 20h30

Prochain conseil : samedi 21 décembre 2019 à 9h30.